

La feuille de chou

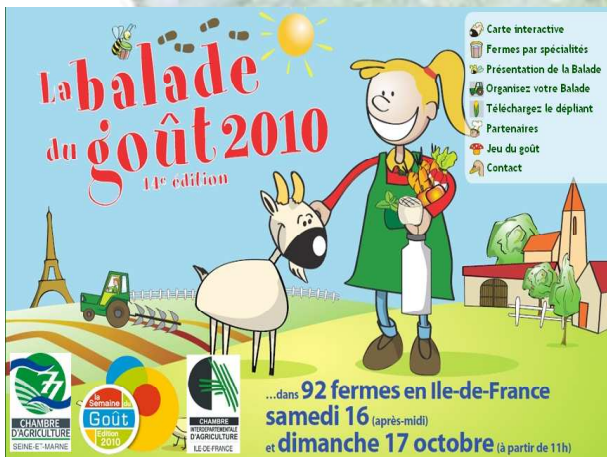
Numéro 16 du 13 octobre 2010

L'actu

CHERS AMAPIENS,

Dans cette feuille de chou automnale, vous trouverez :

- un article sur la foncière Terre de Liens, qui va nous proposer de soutenir un projet de rachat d'une ferme biologique en Seine-et-Marne
- des photos des nouvelles terres de Xavier Valet à Changis-sur-Marne, où il souhaite déplacer son activité dès que possible.
- Une invitation à la balade du Goût 2010 dans les fermes d'Ile de France ; vous trouverez toutes les informations nécessaires sur www.balade-du-goût.fr



Recette de saison :

Gelée et Pâtes de Coings (Isa Larchez)

Avant d'acheter des coings, n'hésitez pas à en demander autour de vous.

Couper les coings en 4 (laisser la peau et les pépins !) Enlever d'éventuels « habitants ». Mettre les coings dans une cocotte minute et couvrir d'eau. Faire cuire 12 à 15 minutes après le début de la rotation de la soupape. Récupérer et peser le jus. Mettre un poids égal de sucre. Cuire environ 30 minutes (une goutte de gelée déposée le long d'un pot de confiture ne doit pas atteindre le fond du pot).

Quant aux coings cuits, les passer au tamis à confiture (<http://www.la-carpe.com/passoire-tamis/479-tamis-a-galet-en-inox.html>) pour se débarrasser des pépins et de la peau. Peser la pulpe obtenue et ajouter autant de sucre.

Mettre dans une casserole à feu doux 5 minutes pour que le sucre fonde. Verser dans des plats à tarte sur environ 1 cm. Mettre au four pour les sécher à thermostat 1 pendant 15 minutes, puis éteindre le four et les laisser reposer à l'intérieur (on peut aussi utiliser la chaleur de fin de cuisson). Répéter l'opération sur deux jours puis découper en carrés et mettre en boîte (conservation plusieurs semaines au frigo).



La feuille de chou

Projet de rachat d'une ferme biologique via la Foncière

« Terre de liens »

(Texte emprunté au site internet www.terredeliens.org)

Jean-Louis Colas, agriculteur sur la ferme de Toussacq depuis 30 ans, part à la retraite fin 2010. Il a entamé une conversion en bio en 2000, qui s'est achevée en 2008. En 2006, il a commencé le maraîchage, avec commercialisation en Amap et en 2009, il a mis des terres à disposition pour la mise en place d'une couveuse d'activités agricoles portée par le Réseau des AMAP d'Ile-de-France, qui permet à de jeunes maraîchers de tester leur activités avant une installation définitive.



Pour soutenir le projet d'installation de jeunes paysans et permettre la pérennisation d'une ferme en agriculture biologique, il a fait appel à Terre de liens. Plusieurs personnes s'investissent dans cette installation agricole :

- ▶ des maraîcher(e)s bio
- ▶ un polyculteur éleveur de moutons en agriculture biologique
- ▶ la couveuse d'activités agricoles « les Champs des possibles ». Cette structure permet à de jeunes paysan(ne)s de tester leur projet grandeur nature avant leur installation. Expérimentée une première fois sur le lieu en 2009, elle reprendra ses activités dès que possible après la reprise de la ferme.

La feuille de chou



La ferme de Toussacq est déjà engagée dans trois partenariats AMAP : la Courgette rieuse sur place, Légumes et cie à Montreuil et Champs libre à Fontenay-sous-Bois. Elle continuera ces partenariats et les élargira à d'autres produits (viande ovine) et créera d'autres partenariats (AMAP et autres).

Ce projet est soutenu par le Réseau des Amap d'Ile-de-France et par les AMAP partenaires de la Ferme de Toussacq.

Lorsque la ferme sera mise en vente, ce qui est prévu avant la fin 2010, la Foncière se portera candidate à l'achat auprès de la Safer. Ce serait une grande première dans cette région où l'accès au foncier est particulièrement difficile !



Informations complémentaires concernant « Terre de liens », transmises par Valérie Rosenwald, membre de cette Foncière :

Un petit éclairage concernant Terre de liens : le placement à la Foncière Terre de liens est effectivement un placement militant, fait en premier lieu pour soutenir des projets et, plus largement, les idées défendues par Terre de liens (réappropriation de la question des terres agricoles par la société civile, solidarité sur les territoires, appui à une agriculture respectueuse de l'environnement et de proximité,...).

La feuille de chou

En ce qui concerne les coûts et le financement du fonctionnement de la Foncière :

- les loyers agricoles sont encadrés par arrêtés préfectoraux, c'est une source de revenu faible, qui sert essentiellement à financer l'entretien des lieux en propriété.
- les actions servent uniquement à financer l'achat des terres et bâtiments et à faire une réserve pour rembourser les actionnaires solidaires désireux de récupérer leurs actions, elle ne financent pas le fonctionnement de la Foncière (2 salariés à ce jour + frais de gestion, de communication, de déplacement pour les bénévoles, d'expertise).
- les 3€ de frais de dossier demandés par action (avec plancher et plafond en fonction du nb d'actions) permettent de payer une partie de la gestion des actionnaires et de la communication (enregistrement dans la base de donnée, envoi des reçus fiscaux et des convocations aux AG...). Ces frais ne sont payés qu'une fois au moment de l'achat des actions, alors que les frais (ex convocation aux AG) reviennent tous les ans.
- le fonctionnement de la Foncière est donc en majeure partie payé par le placement (au Crédit coopératif sur un compte à terme, en attendant que la Nef ait créé la Banca etica permettant d'accueillir cet argent)

En ce qui concerne les avantages pour les actionnaires solidaires :

- en effet, les actions (non cotées en bourse) ne sont pas rémunérées et il n'y a pas de dividendes versés
- il y a une possibilité (pas encore mise en oeuvre) de revaloriser l'action chaque année (base : taux d'inflation et non pas prix du foncier agricole puisque le but est de lutter contre la spéculation foncière) sur proposition de la Foncière en AG.
- et surtout, pour ceux qui ont la chance de payer des impôts, prendre des actions ouvre droit à des déductions fiscales non négligeables :

à condition de les laisser 5 ans au moins, on peut déduire 25% de la somme investie de son impôt sur le revenu et 75% de son ISF (avec des plafonds). Concrètement, pour reprendre l'exemple d'Adèle, si j'investis 10 000 € pendant 10 ans, je déduis 2 500 € de mon impôt sur le revenu ou 7 500 € de mon ISF (et je paie 300 € de frais de dossier), ce qui se rapproche des 2 000 € cités...

En conclusion : il est probable qu'il y ait des placements financièrement plus intéressants que la Foncière Terre de liens, mais pour ceux qui paient des impôts, on ne perd pas de l'argent en devenant actionnaire solidaire (on peut même en gagner...). Même si on perd des opportunités, pour le moment la Foncière a toujours réussi à remplir les objectifs que Terre de liens s'était fixés et nous espérons que ça va continuer comme ça !

Pour ceux que les Investissements Socialement Responsables intéressent, le documentaire « **Moi, la finance et le développement durable** », de Jocelyne Lemaire Darnaud (sorti en salles le 29 septembre) est encore visible à Paris au cinéma l'Arlequin (projections suivies de débats !)

Site officiel du film : <http://www.financedurable-lefilm.com/>

Association 'Entre Dhuis et Marne'

La feuille de chou

Photos des nouvelles terres de Xavier Valet, à Changis-sur-Marne

Parcelle du Haut de Changis



Le forage et les fondations du local technique



Le profil de la terre



Une butte de terre limite le camping



Merci à Erwan Humbert pour ces photos
(AMAP des Lapereaux)